

**DECRET N° 98-262 DU 1ER JUILLET 1998**

Portant nomination au Ministère  
des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-270 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et  
fonctionnement du Ministère des Finances ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juin 1998 ;

**DECRETE** :

**Article 1er.** - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des  
Finances

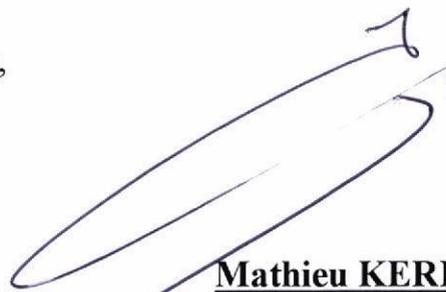
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Kaddi AGBEDE
- Conseiller Technique à l'Economie : Monsieur Symphorien AGBESSADJI
- Directeur de l'Administration : Monsieur Latifi BADIROU
- Directeur Général des Douanes  
et Droits indirects : Monsieur Raouf PARAÏSO.

.../...

**Article 2** .- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le **1er Juillet 1998**

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**.-

Le Ministre des Finances



**Abdoulaye BIO-TCHANE**.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
INTERESSES 4 JO 1.